



Mairie  
de  
Quilly

## Gestion des déchets



La gestion des déchets est une compétence de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.



Chaque nouvel arrivant doit faire une demande d'ouverture de compte auprès du service environnement ou auprès de l'accueil de la mairie afin que ses déchets soient collectés et afin d' avoir accès aux déchèteries. Il devra également signaler tout changement d'adresse au sein de la Communauté de communes ou fermer son compte en cas de déménagement en dehors de la Communauté de communes.

Vous retrouverez ci-dessous les différents formulaires à disposition des usagers.

Sachez que certaines démarches sont possibles en ligne: <https://www.estuaire-sillon.fr/au-quotidien/gestion-des-dechets/mes-demarches-en-ligne-6055.html>

[Carte interactive du service environnement](#)



**Déchets ménagers et tri sélectif**



**Déchèterie**

<https://www.quilly.fr/vie-pratique/gestion-des-dechets-2625.html>

